

Discours de la société populaire de La Sauvetat, qui félicite la Convention et annonce divers dons envoyés au défenseurs de la patrie, lors de la séance du 20 germinal an II (9 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Discours de la société populaire de La Sauvetat, qui félicite la Convention et annonce divers dons envoyés au défenseurs de la patrie, lors de la séance du 20 germinal an II (9 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) pp. 360-361;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29358_t1_0360_0000_8

Fichier pdf généré le 01/02/2023

senter dans le sanctuaire des lois, siéger à côté de vous; qui osaient prendre la qualité de Montagnard et qui tentaient de détruire la Montagne; qui avaient participé à l'anéantissement de la monarchie et du tiran, et qui conspiraient pour nous en donner un autre et nous enchaîner de nouveau; mais grâce à vous, augustes Représentants, grâce à l'illustre et intrépide montagne et au génie de la liberté, la République a encore été une fois sauvée de leurs infâmes griffes, et elle le sera toujours de celles des traîtres qui oseraient, comme eux, entreprendre de la détruire; que le glaive de la loi les frappe promptement et qu'il ne soit plus question de ces monstres féroces et parjures ni de leur infâme projet ?

Recevez, Citoyens représentants, nos justes félicitations sur vos glorieux travaux sur les heureuses découvertes des deux dernières conjurations, sur les mesures sages et vigoureuses que vous avez prises pour faire arrêter et punir les auteurs; frappez, frappez toujours les traîtres, c'est le moyen de sauver la république; continuez votre carrière, soyez toujours inébranlable sur votre rocher; quant à nous, toujours fermes à notre poste, nous jurons sur l'autel sacré, de surveiller, de faire arrêter tous ces vautours qui oseraient encore entreprendre d'attaquer et d'ébranler la Montagne.

Nous vous annonçons qu'il vient d'être déposé dans le magasin de la République, situé dans nos murs, les objets suivants, destinés pour les braves défenseurs de la patrie, provenant des dons volontaires faits par les sections, la Société populaire d'Orléans, celle de Jargeau, les communes d'Ingré et Donnery; savoir : 144 l. 15 s. en assignats, 4 l. 4 s. en numéraire, trois habits, une veste, 4 culottes, 726 chemises neuves, 591 un peu usées, dix guêtres noires, 8 guêtres blanches, 54 paires de bas, 62 paires de souliers, deux sabres, quatre gibernes, un ceinturon, une boîte pleine de vieux linge, plusieurs paquets de charpie, bandes et compresses, une vieille redingote, le tout pour nos intrépides guerriers; et pour servir à faire vomir l'âme à ces lâches esclaves des tyrans coalisés : un baril de mitraille, 4 livres de balles et 8 boulets de canon. Nous vous annonçons pareillement que trois cavaliers, montés, armés et équipés, fournis par les sections des Piques, des Sans-Culottes et J.-J. Rousseau viennent de partir pour joindre l'armée de la République, que les huit autres vont bientôt les suivre, ainsi que celui de la Société populaire.

Bientôt aussi, nous allons vous faire passer une quantité considérable de galons or et argent, pierres précieuses, argenteries, et autres objets provenant des ci-devant églises de notre arrondissement; et que nous avons entre nos mains tous les autres hochets du fanatisme, surtout une grande quantité de linge.

Nous vous dirons enfin que toutes les ci-devant églises de ce district et le culte superstitieux ont cédé la place au temple et au culte de la raison; que les Sociétés populaires sont établies dans toutes les communes, que les habitants sont bons républicains, absolument à la hauteur, et dans les principes de la révolution; nous sommes surtout on ne peut plus satisfaits des braves cultivateurs, de ces respectables campagnards, qui malgré le manque de bras n'ont

pas laissé un pouce de terrain à cultiver, et qui, comme nous, chérissent la liberté. S. et F. »

DALAINÉ (*présid.*), LAMBERT, CHENAULT, FRINAULT, LOUVET, CRÉTÉ, AIGNAN, DROUARD, CRÉBIER, COUSCAUX.

40

Des députés des sociétés populaires de Bourgneuf, Malvès (1), la Sauvetat, Quillebeuf, Vertus (2), Quimper, des communes de Mont-Marat et Seyssel, et de l'administration du département de Maine-et-Loire, expriment successivement à la barre les sentimens d'horreur dont les a pénétrés la noire trahison méditée par des êtres exécrationnels contre les vrais amis du peuple; ils appellent la vengeance nationale sur toutes les têtes coupables, et jurent de défendre jusqu'à la mort la Convention nationale et la liberté. Les orateurs sont admis à la séance.

La mention honorable et l'insertion de leurs discours au bulletin sont décrétées (3).

a

L'ORATEUR de la Sté popul. de Bourgneuf, Quoi! toujours des conspirations nouvelles, des scélérats couverts des marques du patriotisme, des hommes pour qui le peuple avoit tout fait, qu'ils croyaient ses amis, attentent à la liberté de leur patrie et dans leur délire osent concevoir de pouvoir donner un maître à la France libre, mais le peuple de Paris qui avoit abattu le tyran, écrasé la conspiration du 31 mai étoit là pour faire avorter encore celle de ventôse.

Fondateurs de la République, grâces vous soient rendues pour avoir déjoué le plus infâme des complots, que la tête de tous les conspirateurs tels qu'ils puissent être, tombe sous le glaive de la loi; faites prononcer sur le sort du fils du dernier des tyrans, débarrassez-nous de toute la race capétienne, ce sont les sentimens et les vœux bien exprimés des sans-culottes composant la société républicaine de Bourgneuf, qui tous ont juré d'être fermement unis à la Convention nationale et de lui faire un rempart de leurs corps (4).

b

L'ORATEUR de la Sté popul. de La Sauvetat: Représentants,

Et nous aussi ne savons pas faire des phrases; mais nous ne manquerons jamais d'énergie pour vouer à l'exécration publique ces Ulysses sanguinaires qui voulaient endormir votre suprême vigilance et tuer la liberté sur le lit de ses triomphes. Aussitôt que nous avons lu l'horrible nomenclature de ces attentats, notre salle retentit de ces cris : Vengeance! Vengeance! Un peuple généreux et magnanime est insulté; et parcourant dans les papiers publics cette affreuse

(1) Et non Maluèse.

(2) Et non Vertudat.

(3) P.V., XXXV, 106.

(4) C 300, pl. 1056, p. 34. P.c.c.: LAUMOND (*présid.*), MAUTANT (*secrét.*).

serie de dépravations, nous vîmes à nu, mal violent le plus salulaire des remèdes : votre décret; nous jurâmes alors la perte des jongleurs, la ruine des malveillants; nous promîmes sa chute au fanatique et la mort à l'aristocrate.

Les voûtes de ce temple que nous avons métamorphosé en celui de la raison depuis treize décades ont retenti des actions de grâce que nous avons rendu au génie conservateur d'une liberté que, ceux qui semblaient en propager le règne, ont voulu avilir. Ne craignez pas, Législateurs, que trop de sang inonde la terre; la liberté que les scélérats ont assassiné a besoin des victimes expiatoires, et ceux de ces malfaiteurs dont son prétexte servait les homicides projets, l'avaient bien voulu victimes elles-mêmes de tant de patriotes moissonnés à la Vendée, sacrifiés à Ville-Affranche, trahis et égorgés à Toulon, vu Lepelletier tombant sous le fer du meurtrier Paris, et Marat assassiné, et Beauvais gémissant dans des fers, déshonorant toutes ces victimes que marqua le despotisme et qu'ensanglanta le fer des dévots. Sont-elles satisfaites? Et ces hommes pervers qui frissonnaient à tant d'horreurs, avaient donné sans doute le signal de la commettre; et la foudre que remet dans vos mains le dieu de la patrie s'y éteindrait-elle? Non; que la justice de la nation prenne sa redoutable balance que le conspirateur et le coriphée d'un peuple indignement trompé, et l'homme faible ou pusillanime y soient pesés, que l'œil de leur juge calme et réfléchi observe son inclination, que la hache soit créée, que les traîtres expirent et que la terre applaudisse et à leur mort et à son triomphe.

Pour nous, Législateurs, qui ne méditons que des choses utiles à la République, dont nous avons approvisionné les défenseurs de 600 chemises, 60 paires de draps, serviettes et nappes, bas et mouchoirs, nous vous invitons de rester toujours sur la Montagne jusqu'à ce que la liberté confonde la tyrannie, et que le dernier des despotes expirant rende hommage aux sans-culottes de la France libre et heureuse. S. et F. (1).

c

L'ORATEUR de la Sté popul. de Quillebœuf.
Citoyens représentants,

La commune de Quillebœuf ne croit pas avoir acquitté le contingent qu'elle doit à la patrie, par les sacrifices qu'elle lui a déjà faits, et pour lesquels elle a la gloire d'être mentionnée civiquement en vos procès-verbaux. Elle chérit trop cette tendre mère pour n'être pas convaincue qu'elle ne sera libérée envers elle que lorsqu'elle aura concouru de tous ses moyens à l'anéantissement du dernier des monstres qui cherchent à l'asservir.

C'est à quoi, s'occupant sans cesse, elle a pensé que l'envoi qu'elle a fait au district de l'argenterie de sa cy-devant église, deviendrait infructueux si elle était remplacée par de semblables hochets, ne fussent-ils que de bois, parce qu'ils seraient les mêmes armes dans les mêmes mains. Elle est pénétrée que de la religion des prêtres dépend l'existence des rois et que détruisant le nid, les oiseaux ne reviendront plus; ce qui

l'a déterminée de fermer son église à tout autre culte qu'à celui de la raison, voulant désormais traiter directement avec l'Eternel. Les ministres du culte ont volontairement renoncé à leurs fonctions, le vicaire les remettant sur le bureau de la société ses brevets d'imposteur fanatique.

La Société populaire, voulant seconder de toutes ses forces l'énergie qu'emploie les corps constitués pour propager les mêmes principes de notre bonheur, a unanimement délibéré sur la motion de l'agent national (un de ses membres), qu'il sera nommé dans son sein des membres, pour dans les jours intermédiaires à ses séances, instruire la jeunesse des causes qui ont nécessité notre heureuse révolution, des avantages que nous devons en attendre, et de la route sans détours qui conduit à la hauteur du nouveau Sinaï, idole des républicains.

Les républicaines de cette commune, jalouses de concourir au bien général, et n'adorant plus que la vertu, sont venues, au sein de la Société populaire, se dépouiller des signes qui pouvaient encore rappeler leurs anciennes erreurs, elles vous prient, citoyens représentants, d'agréer l'hommage qu'elles en font pour subvenir aux frais de la guerre.

La Société populaire vous fait passer ces hochets, avec la somme de 216 liv. 5 sous, restant d'une souscription ouverte dans son sein pour alléger le fardeau de la patrie en la dispensant de fournir aux besoins des volontaires de la première réquisition de cette commune, qui en sont partis habillés, armés et équipés aux frais de cette souscription, et prêts à combattre les ennemis de la montagne régénérante, en jurant de ne revenir que comme la colombe de la fable, ornés du laurier de paix, qu'ils auront cueilli sur les ruines des états qui ont mérité la vengeance républicaine.

La Société populaire a vu avec enthousiasme l'énergie que vous avez déployée pour arrêter le complot formé par des scélérats de détruire l'ouvrage que vous avez commencé; elle y applaudit ainsi qu'à leur retour au néant dont ils n'auraient jamais dû sortir. Elle vous invite à rester au poste honorable que vous avez si glorieusement conservé, à ne le désemparer que pour retourner dans vos foyers annoncer à vos frères, qu'au règne de la servitude et de la tyrannie a succédé celui de l'égalité et de la liberté que vous aurez fondé sur les débris des trônes de l'univers, déjà chancellants. S. et F. (1).

d

L'ORATEUR de la Sté popul. de Vertus.

La Société républicaine de Vertus a été indignée en apprenant par la voye des journaux la nouvelle conspiration formée contre la souveraineté du peuple et contre la représentation nationale. Mais grâce à votre active surveillance, Citoyens Législateurs, cette horrible trame a été aussitôt découverte que déjouée, et bientôt justice sera faite des traîtres qui, sous le masque du patriotisme trompoient si indignement les bons et paisibles républicains, tels que nous.

Nous ne pouvons qu'applaudir aux mesures vigoureuses et sages que la Convention nationale

(1) C 297, pl. 1024, p. 21. Daté du 6 germ. et signé LANTHIER, (présid.), VIVIÉ (secrét.).

(1) C 297, pl. 1024, p. 20. Daté du 12 germ. et signé ERLANGER, MABIRE, LEBUCON.